

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Logements et accessibilité : APF France handicap salue l'initiative de la ville de Paris

Alors que l'Assemblée nationale a adopté le projet de loi ELAN qui prévoit notamment une baisse drastique du nombre de logements neufs accessibles, APF France handicap salue très favorablement l'initiative de la ville de Paris de maintenir à 100% le nombre de logements sociaux neufs accessibles aux personnes en situation de handicap.

Si cette initiative vient compenser l'aspect discriminatoire du projet de loi ELAN, elle mériterait d'être reprise par de nombreux autres maires pour garantir une égalité de traitement entre tous sur l'ensemble du territoire.

APF France handicap reste fortement mobilisée pour le retrait de l'article du 18 de ce projet de loi ; elle attend du Sénat une mobilisation pour rétablir le principe d'accessibilité universelle.

Depuis plusieurs semaines, APF France handicap se mobilise contre l'article 18 du projet de loi ELAN qui prévoit de passer de 100% de logements neufs accessibles à seulement 10%, les 90% restants devant être évolutifs !

Le concept même de logement évolutif est source de discrimination indirecte, car quel serait l'intérêt d'un bailleur privé ou social d'accueillir une personne en situation de handicap ou une personne avancée en âge sachant qu'il devra effectuer des travaux pour rendre le logement accessible ?

L'abaissement du quota de logements neufs accessibles est une décision irresponsable, en totale contradiction avec les besoins des personnes en situation de handicap et des personnes âgées !

Ce recul est, de plus, en totale incohérence avec d'autres politiques publiques – transformation de l'offre de services des personnes en situation de handicap, développement de l'habitat inclusif, de l'hospitalisation à domicile et en ambulatoire – ainsi qu'avec le vieillissement de la population (près d'un quart de la population française aura plus de 65 ans d'ici 10 ans selon l'INSEE).

Désormais cette question fondamentale de l'accès au logement pour tous est entre les mains du Sénat. APF France handicap demande le retrait de l'article 18 pour rétablir le principe d'accessibilité universelle.

CONTACT PRESSE :

Evelyne Weymann

evelyne.weymann@apf.asso.fr

01 40 78 56 59 - 06 89 74 97 37